

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu 17 mars 2025 à 20h00 –

Etalle, le 5 mars 2025

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Désignation du membre représentant du Conseil communal au sein de la Commission de Conservation Natura 2000 de Arlon - Législature 2024-2030
2. Désignation du membre représentant du Conseil communal au sein de la Maison du Tourisme de Gaume - Législature 2024-2030
3. Désignation du membre représentant du Conseil communal au sein du Comité de Contrôle de l'Eau (CESE) - UVCW - Législature 2024-2030
4. CLDR – Désignation des représentants
5. Programme communal de Développement rural – approbation du rapport annuel 2024
6. IDELUX EAU - maintenance électromécanique des installations d'eau potable - Approbation de la convention.
7. Fixation de la dotation communale au budget 2025 à la zone de police de Gaume
8. URBANISME – Permis d'urbanisme sollicité par l'Administration communale d'Etalle pour l'implantation d'une passerelle sur le bras mort de la Semois. Demande d'autorisation au Conseil communal pour la création d'une voirie y afférant.
9. Service ATL – Été 2025 - Approbation convention ADSL
10. Engagement d'un(e) conseiller(e) en prévention - Niveau 2 (H-F) à titre contractuel ou contractuel subventionné pour l'Administration Communale ainsi que le CPAS d'Etalle – fixation des conditions d'engagement.
11. Personnel communal – Délégation du Conseil communal en faveur du Collège communal pour l'engagement et le licenciement de personnel contractuel
12. Délégations de compétences du Conseil communal en matière de marchés publics et de concessions
13. Organisation de fêtes, réceptions, cérémonies, manifestations officielles , etc... - Délégation au Collège communal
14. Prime aux couples jubilaires de la Commune et aux centenaires - Fixation des montants attribués et des modalités d'exécution
15. Octroi d'une gratification au personnel communal à l'occasion de 25 ans et 35 ans de carrière ou d'un départ à la pension des membres du personnel communal ou enseignant - Actualisation
16. Arrêtés de police du Bourgmestre : Ratification
17. Approuve le procès-verbal de la séance précédente